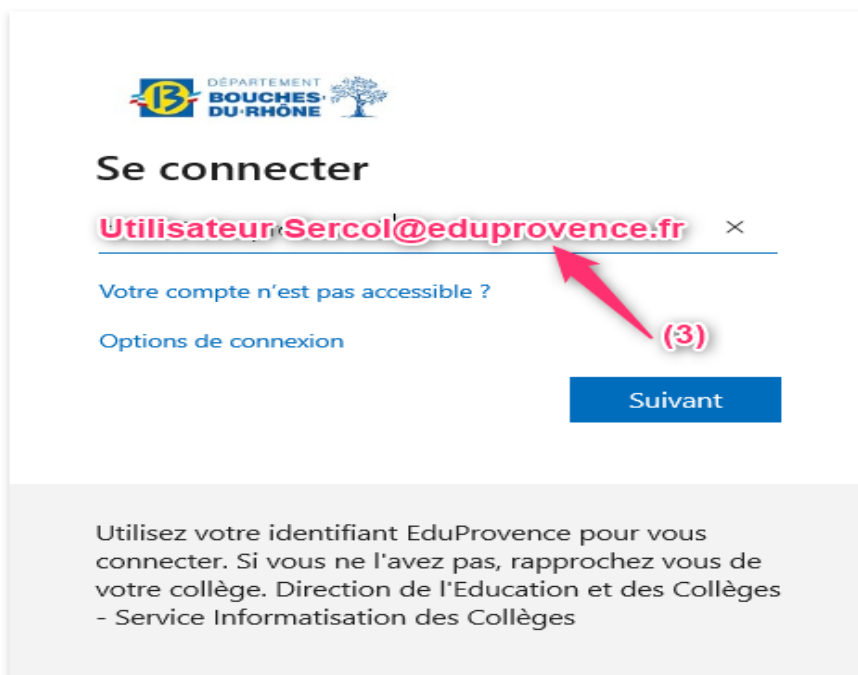


Tutoriel Carte Collégien

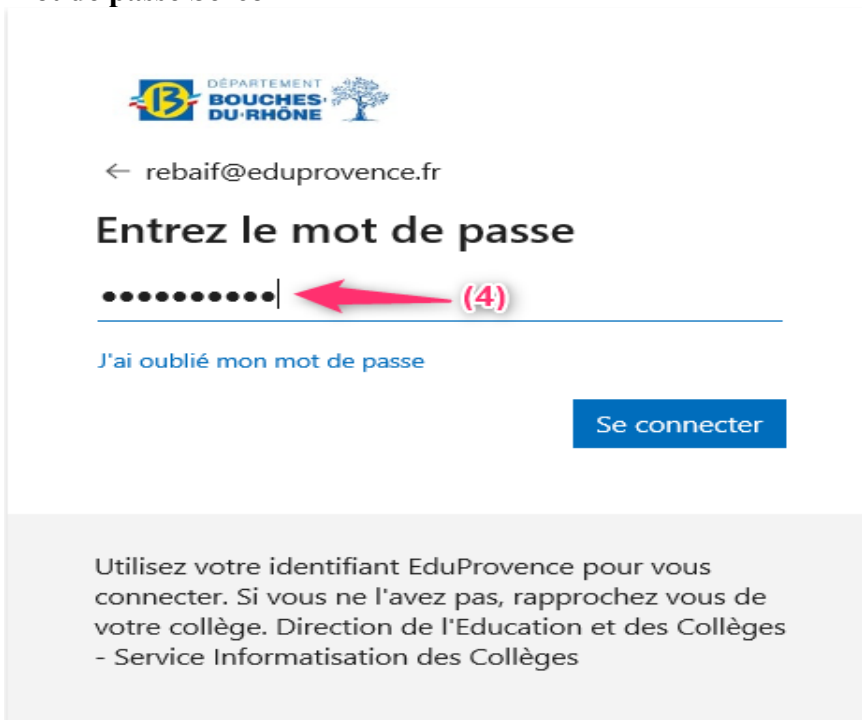
1) Aller sur le site : <https://www.collegiendeprovence.fr/> et cliquer sur « connexion collégien »




2) Saisir le nom d'utilisateur Sercol suivi par @eduprovence.fr (sans espace)




3) Saisir le mot de passe Sercol



 DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE

← rebaif@eduprovence.fr

Entrez le mot de passe

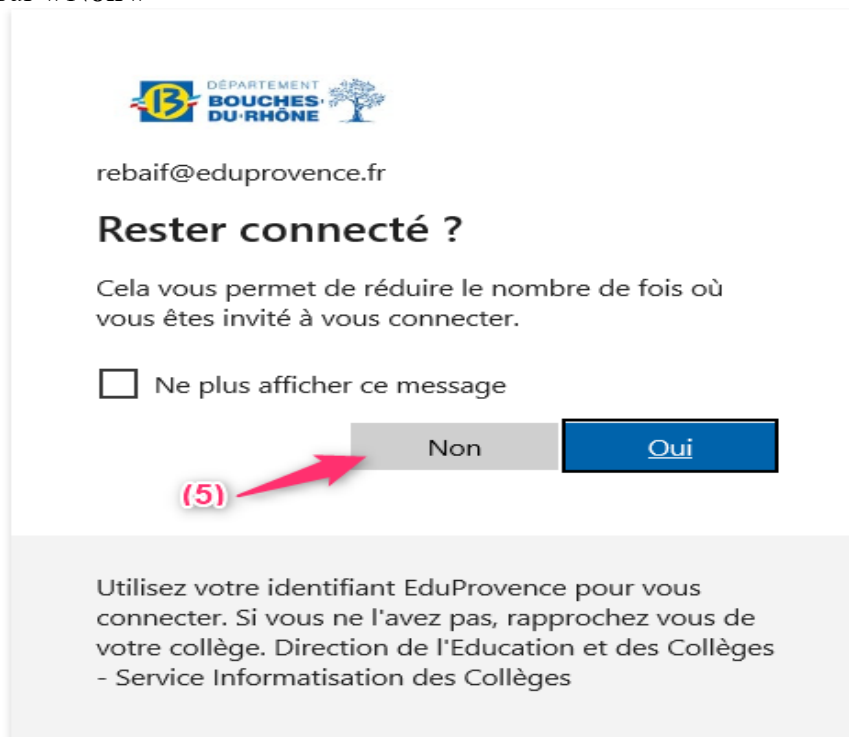
..... |  (4)


[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[Se connecter](#)

Utilisez votre identifiant EduProvence pour vous connecter. Si vous ne l'avez pas, rapprochez vous de votre collège. Direction de l'Education et des Collèges - Service Informatisation des Collèges

4) Cliquer sur « Non »




 DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE

rebaif@eduprovence.fr

Rester connecté ?

Cela vous permet de réduire le nombre de fois où vous êtes invité à vous connecter.

Ne plus afficher ce message

 (5) [Non](#) [Oui](#)

Utilisez votre identifiant EduProvence pour vous connecter. Si vous ne l'avez pas, rapprochez vous de votre collège. Direction de l'Education et des Collèges - Service Informatisation des Collèges

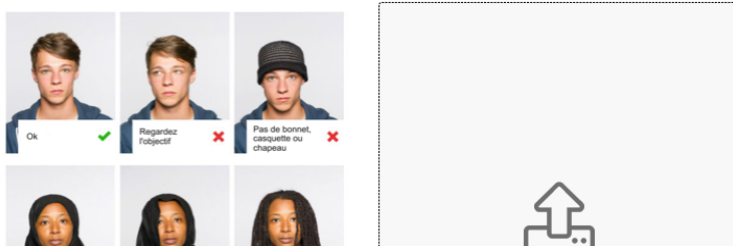
5) Insérer la photo

Information importante

La photo figurera sur la carte Collégien de Provence et servira lors des transactions chez les partenaires.

Cette photo n'est pas un avatar, sont donc interdits les filtres ou photo type Snapchat.

Elle doit respecter certaines normes pour être validée et vous permettre de bénéficier des avantages de la carte « Collégien de Provence » : La photo doit être au format type passeport, récente de moins de 6 mois, nette, sans pliure ni trace, avec un contraste correct, sur fond clair, la tête nue, le visage dégagé, le collégien doit fixer l'objectif avec une expression neutre, les lunettes ne doivent pas masquer les yeux.



6) Finir la procédure